



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Vente aux enchères forcée d'immeubles

Date de publication: SHAB 26.05.2023

Publications supplémentaires: KABSG 26.05.2023

Date de fin de visibilité prévue: 26.05.2028

Numéro de publication: KK08-0000000750

Entité de publication

Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier 4, 2053 Cernier

Vente aux enchères forcée d'immeubles Area-Real Immobilier 1 AG in Liquidation

Débiteurs:

Area-Real Immobilien 1 AG in Liquidation
CHE-381.226.845
Zwinglistrasse 10
9000 St. Gallen

Objets vendus aux enchères:

Biens-fonds N° 7306 du cadastre de Le Locle, immeuble mixte situé Rue de France 8. Il comprend une boutique de vêtements, un salon de coiffure, 8 appartements, ainsi qu'une salle de spectacle

Désignation du bien-fonds à vendre :

Bien-fonds RF N° 7306 du cadastre de Le Locle, Plan folio 201, Le Locle, surface totale : 560 m² consistant en :

- route, chemin (54 m²)

- habitation, commerce N° de construction 2004, Rue de France 8 (506 m²)

Estimation cadastrale (2017) : 930'000 francs

Estimation de l'expert (2022) : 1'635'000 francs

Les conditions de vente et l'état des charges seront disponibles à partir du : 12.06.2023 jusqu'au 23.06.2023

Lieu du dépôt des conditions de vente : Office des faillites, Epervier 4, 2053 Cernier

Autres indications : Renseignements auprès de l'Office des faillites, tél. 032.889.82.20.

Visite officielle le jeudi 24 août 2023 à 14h00 sur inscription auprès de l'Office des faillites, tél. 032.889.82.20.

Vente aux enchères

Le 22.09.2023 à 14:00 heure, La Chaux-de-Fonds, Avenue Léopold-Robert 10, grande salle du Tribunal, 2ème étage.

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).
Publication selon les art. 257 à 259 LP.

Point de contact:

Office des faillites du canton de Neuchâtel,
rue de l'Epervier 4, P.O.B. 64, 2053 Cernier,
2053 Cernier

Remarques:

Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'état civil (acte de naissance, livret/certificat de famille) ou d'un passeport, et pour les sociétés, d'un extrait récent du Registre du commerce et d'une procuration littérale et spéciale, si la personne qui participe aux enchères au nom de la société n'a pas la signature individuelle. Ils sont rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger du 16 décembre 1983 (LFAIE). A cet effet ils devront se conformer au chiffre 19 des conditions de vente. Des garanties de paiement seront exigées avant le prononcé définitif de l'adjudication.